

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

## Qu'attend le capital patient?

Pour un paradigme du financement de l'économie sociale et solidaire

Détourné Antoine, ESS France

### Résumé :

Connue outre-manche ou outre-Atlantique, la notion de capital patient, parfois renommée investissement philanthropique ou capital convivial est peu présente dans le débat sur le financement de l'ESS en France. Pourtant inscrite dans les pratiques des acteurs de la finance solidaire elle tend aujourd'hui à être éclipsée par la notion d'investissement à impact au prix d'une fréquente confusion entre les investissements « impact first » et « rentabilité first ». A la lumière des travaux de l'économiste Mariana Mazzucato, l'hypothèse que cette communication explore est celle de l'apport paradigmatique de la théorie du capital patient pour comprendre le financement de l'ESS ainsi que sa place potentielle dans les transitions en tant que modèle d'affectation des ressources plus soucieux du temps long.

### Plan

|                                                                                                                |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Introduction : le rapport au capital, un axe de définition de l'ESS</b>                                     | <b>P3</b>  |
| <b>Pourquoi un capital patient : définir une approche singulière du financement dans son rapport au temps.</b> | <b>P5</b>  |
| <b>Le capital patient en tant qu'outil de développement de l'ESS, concept et déclinaisons.</b>                 | <b>P8</b>  |
| <b>L'ESS en tant que capital patient ?</b>                                                                     | <b>P13</b> |
| <b>Conclusion : les transitions, espaces de redéfinition et de mise en tension des horizons d'attente</b>      | <b>P16</b> |

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

« Souviens-toi que le temps c'est de l'argent[...]. Souviens-toi que le crédit c'est de l'argent[...]. L'argent est, par nature, générateur et prolifique. L'argent engendre l'argent, ses rejetons peuvent en engendrer davantage et ainsi de suite. Cinq schillings qui travaillent en font six, puis se transforment en sept shillings trois pence, etc., jusqu'à devenir cent livres sterling. Plus il y a de shillings, plus grand est le produit chaque fois, si bien que le profit croît de plus en plus vite. Celui qui tue un cochon, en anéantit la descendance jusqu'à la millième génération. Celui qui assassine une pièce de cinq shillings, détruit tout ce qu'elle aurait pu produire ; des monceaux de livres sterling. »

Benjamin Franklin, « Necessary Hints to Those that Would be Rich »

1736, *Œuvres*,

Cette célèbre citation est illustratrice à travers son rapport au temps de « l'Esprit du capitalisme » selon Max Weber. Si pour l'avant anthropocène Jean-François Draperi (2021) a pu rappeler récemment ce que pouvait être au moyen-âge une économie à bien des égards a-capitalistes, la question du rapport au temps du capital peut être une voie à explorer également dans le cadre de la conception de l'économie des transitions vers un après dont l'économie sociale et solidaire (ESS) pourrait être la norme.

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

## 1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

### **Introduction : le rapport au capital, un axe de définition de l'ESS**

Le champ de la reconnaissance de l'appartenance à l'ESS est aujourd'hui de mieux en mieux balisé sur le plan du droit. De nombreuses lois, manuels, recommandations ont ces dernières années établi des cadres juridiques construits autour des principes communs aux organisations qui sont de son ressort. Certes des variations existent selon les pays ou selon les statuts, mais il est communément admis que la gouvernance participative ou démocratique, la poursuite d'un projet d'utilité sociale et une lucrativité encadrée (limitée ou interdite) sont les trois piliers partagés des formes de l'ESS. Ces trois piliers distinguent ces modes d'entreprendre des formes dites « conventionnelles » pour lesquelles il peut être argué, à l'instar de ce que propose la Commission Européenne (2016) que ces dernières mobilisent des ressources dans le cadre de la poursuite d'un objet principal assimilable à la valorisation d'un capital apporté par ses fondateurs en vue d'en extraire une plus-value ou un enrichissement personnel. L'approfondissement de cette distinction amène à constater que les principes de gestion des organisations de l'ESS sont des principes de gestion en lien direct ou indirect avec le rapport au capital. Ainsi le principe démocratique s'y démarque par le fait que le poids des uns et des autres dans la gouvernance est délié du poids des apports en capitaux qu'ils ont pu effectuer. La poursuite d'une utilité sociale présente la finalité de la mise en commun de ressources comme intrinsèquement prépondérante sur l'accumulation d'un capital : ce dernier, si tant qu'il y en est un au départ, est mobilisé au service de la première, non l'inverse. Enfin, de manière cohérente, le principe de non-lucrativité ou lucrativité limitée indique une forme de désintéressement ou de limitation des bénéfices individuels liés au développement d'un projet. On pourrait objecter à ce stade trois éléments à cette approche en indiquant que dans les entreprises capitalistes : 1 le droit de vote n'est pas toujours le décalque strict des apports en capitaux ; 2. un nombre croissant d'entreprises de cette nature se dotent de « missions » ou de « raisons d'être » au titre de leur politique de responsabilité, 3. bon nombre d'entreprises ordinaires disposent d'une politique de mécénat et donc d'une pratique du don

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

## 1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

qui certes valorise souvent leur image mais limite in fine les rémunérations qu'ils sont susceptibles de proposer à leurs actionnaires.

Si ces objections sont d'emblée à intégrer (et correspondent sans doute à des tendances lourdes du rapport des entreprises à leurs parties prenantes), seule l'organisation de l'ESS dispose de manière cumulative de ces trois logiques, et de manière tellement prononcée qu'elles sont inscrites dans ses statuts. Dès lors, en tirant le fil de ce raisonnement, il n'est sans doute pas usurpé d'établir l'ESS comme un rapport au capital particulier dans un projet entrepreneurial. Partant de ce rapport distinctif, deux questions se présentent à nous : l'ESS est-elle un mode de financement original d'activités économiques ? Est-il possible de construire une théorie du financement de l'ESS ? Si nous proposerons des pistes de réponse à la première à la fin de cette communication, la seconde nous paraît à aborder de manière prioritaire car plus actuelle pour au moins deux raisons. La première est liée à l'augmentation rapide et exponentielle (FAIR, 2021) des encours des fonds disposés à financer des organisations dites « à impact » qui percute probablement une ESS plus volontiers progressive dans son développement. La deuxième est liée aux défis d'inventivité et d'innovation que posent à la production, la création et l'échange de richesses les grandes transitions, et en premier lieu la transition écologique. Face à cela, l'absence d'une théorie du financement de l'ESS, si ce n'est d'un paradigme de compréhension de ses enjeux entrave son développement. Cette absence peut en effet être vue comme un risque pour de potentiels apporteurs de ressources et notamment des ressources en capital. Ainsi entre d'un côté les aspirations d'investisseurs à voir se transformer les entreprises et la capacité des organisations de l'ESS à se poser en vecteurs incontournables des transitions, le financement de ces modes d'entreprendre est encore trop souvent source de non-dits et d'impensés bridant sans doute les ambitions des unes et légitimant les perplexités d'autres ; la question de la « rentabilité » étant souvent l'éléphant au milieu de la pièce qui les réunit. Certes, sur le plan des ressources en matière de fonctionnement des organisations, l'idée « d'hybridation » apporte un pouvoir explicatif fort et la formalisation des typologies de modèle économique particulièrement utile aux compréhensions réciproques. Si l'on se concentre en revanche sur l'apport en capital et tout ce qu'il doit permettre de couvrir classiquement dans une initiative entrepreneuriale, à savoir le

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

## 1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

financement des immobilisations, de la recherche-développement ou des décalages de paiement liés aux croissances, force est de constater que les cadres d'analyse sont peu développés. Certes, nous y reviendrons, l'enjeu de la mesure d'impact à tendance à capter beaucoup d'attention et d'énergie intellectuelle. Certes, les pratiques des pionniers du financement de l'ESS ont devancé depuis des années leur conceptualisation. Mais si nous ne sommes pas face à une page blanche, force est de constater que les modélisations sont rares... C'est sur cette deuxième dimension que cette communication propose de s'attarder. Elle se veut un examen de l'apport paradigmatique que pourrait représenter le modèle du capital patient comme théorie du financement de l'ESS.

**Pourquoi un capital patient : définir une approche singulière du financement dans son rapport au temps.**

Ce modèle est peu connu en France, le terme peu usité par les décideurs économiques. Pour autant, il connaît ailleurs une notoriété incontestablement croissante à mesure notamment que se popularisent les travaux de l'économiste Mariana Mazzucato.

Préoccupée en premier lieu par l'enjeu de l'innovation, elle s'attache selon elle à « déconstruire les mythes » sur les grandes innovations de notre temps, en premier temps le cliché de l'innovateur génial isolé. Elle démontre en effet que la structure du capital qui finance les projets innovants compte. Au nombre des caractéristiques qu'elle remarque figure la volonté d'investisseurs de renoncer à un retour sur investissement à court terme, et de privilégier à ceux-ci la capitalisation d'effets d'apprentissage ou encore la réalisation d'une « mission » à caractère d'intérêt technologique, social, industriel. De manière sous-jacente elle porte donc une conception de la valeur différente de la seule valeur marchande et englobant plus naturellement la valeur d'usage. Elle réhabilite ainsi dans sa théorisation du capital le nécessaire rôle de l'Etat en illustrant d'exemples abondants et souvent méconnus sa décisive contribution « entrepreneuriale » aux réussites en matière d'innovation. Mieux, elle indique

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

## 1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

que la « mission », à savoir le but social que peut s'assigner un investisseur (étatique, philanthropique voire capitaliste) peut prévaloir sur le rendement de manière souvent efficiente. Cette attitude d'abstention quant à l'extraction de valeur de l'entité qui porte le projet au profit est cohérente selon elle avec la recherche d'effets d'apprentissages qu'exigent les projets d'innovation. En effet, la poursuite de l'innovation exige soit une concentration de la consommation de ressources fortes en amorçage (innovation de rupture) soit une affectation itérative d'excédents potentiels (innovation incrémentale) sur un temps moyen ou long.

Pour autant, le capital patient ne se résume pas à une attitude attentiste dans le temps quant à un éventuel retour financier sur investissement ou à une auto-limitation de l'extraction de valeur de la part d'apporteurs de capitaux (afin que les excédents puissent être de manière prioritaire réinvestis dans le projet). Il se matérialise également dans une palette d'outils destinés à faire levier pour augmenter les chances de succès des projets entrepreneuriaux qui peut témoigner d'une forme « d'activisme » visant à mobiliser d'autres ressources. A l'inventaire de ceux-ci notons bien sûr la prise de part sociale ou l'apport en fonds propres par exemple par des fonds souverains. D'autres outils complètent la panoplie à l'instar des prêts, qu'ils prennent la forme de prêts participatifs ou d'effets de commerce de type billet à ordre. Enfin, la garantie d'emprunt est également un outil mobilisable. L'ensemble de ces instruments, sans rentrer dans le détail du fonctionnement témoignent d'une aspiration à endosser un risque premier... sans exiger de rentabilité, au moins dans un temps court et selon des modalités qui risqueraient d'étouffer le projet sous le poids de la rémunération du capital. Cette approche s'avère de fait orthogonale du couple risque/rentabilité qui est le principe cardinal de la finance moderne et implique pour tout apport de capital un passage sous la fourche caudine du taux d'actualisation.

Il existe différentes sortes de capital patient que nous avons tenté de résumer dans le tableau suivant inspiré de l'article synthétique de Deeg et Hardie (2016). Ces derniers proposent une typologie plutôt convaincante articulée autour de trois questions : L'investissement est-il prévu pour être de long terme ou de court terme ? Si l'investissement est à long terme, l'apporteur recherche-t-il de la performance

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

à court terme ou une simple solvabilité ? Quelle est la probabilité de sortie de l'apporteur en cas de mauvaise performance à court terme ?

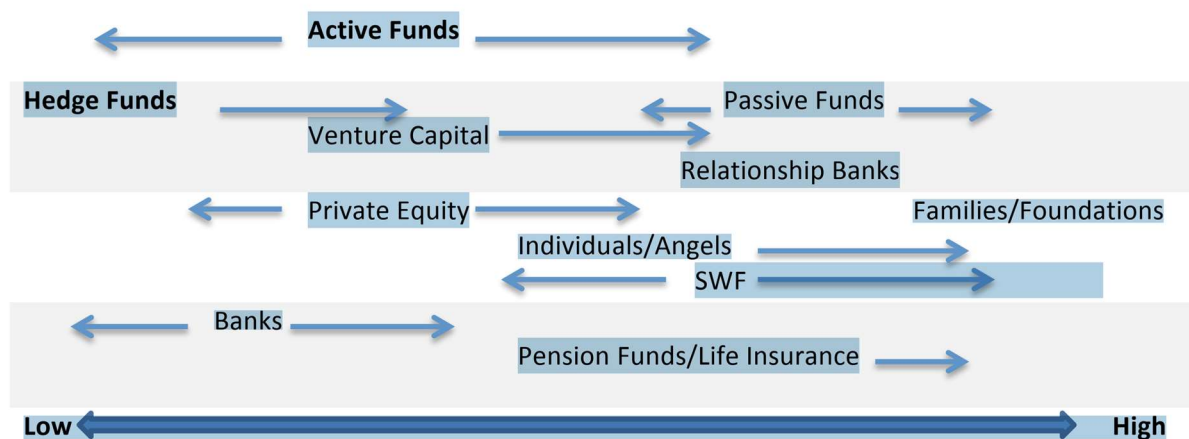
Figure 1: Three Steps to Determining Level of Patience

| 1. Initial Intended Investment Term? | 2. Voice Motivated by Short-Term Performance? | 3. Likelihood of Exit Motivated by Poor Short-Term Performance? | Patience  |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------|
| Short                                |                                               |                                                                 | Very Low  |
| Long                                 | Yes                                           |                                                                 | Low       |
|                                      | No                                            | High                                                            | Low       |
|                                      |                                               | Medium                                                          | Medium    |
|                                      |                                               | Unlikely                                                        | High      |
|                                      |                                               | Almost Never                                                    | Very High |

## L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

Figure 2: A Continuum of Investor Patience<sup>1</sup>



On peut dès lors saisir, en fonction de ces éléments saisir la variété des outils de financement à travers le capital patient se déploie et en dresser une typologie. Plus qu'une catégorie homogène, ce dernier semble se constituer d'un continuum de pratiques de patience et d'horizons d'attentes que des apporteurs de ressources sont prêts à mettre disposition du succès d'initiatives dont ils partagent une conception de la valeur. Il embrasse l'ensemble du champ des outils financiers, des effets de commerce jusqu'aux fonds et quasi fonds propres. En notant que ces instruments ont tendance à se combiner dans bien des plans de financement de projets de l'ESS, la confrontation de notre hypothèse première à la détection d'approches en « capital patient » dans les pratiques délibérées de certains acteurs de l'écosystème français peut constituer un faisceau d'indices utile à notre recherche.

### **Le capital patient en tant qu'outil de développement de l'ESS, concept et déclinaisons.**

Une fois dressée les caractéristiques du capital patient, du « continuum » qu'il représente et de la variété des outils à travers lesquels il s'incarne, il importe d'examiner jusqu'où les principaux outils

## L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

dédiés au financement de l'ESS méritent cette qualification en matière de financement de l'investissement.

Il convient d'emblée de signaler qu'une partie de la philanthropie agissant par l'intermédiaire du don s'est attachée à financer l'innovation sociale, les expérimentations qu'elle nécessite, sans même attendre un retour des fonds apportés. En contrepartie, ce mouvement s'est employé à modéliser les retours « sociaux » attendus en se présentant en pionnier des analyses d'impact.

La finance solidaire en affectant à des entreprises de l'ESS une épargne renonçant à une partie du rendement que les fonds collectés pourraient générer, a structuré l'apport de capital sous formes d'emprunt ou de fonds propres de manière adaptée aux contraintes et aux rythmes de développement de ces entreprises (Rasolonoromalaza, 2018). En la matière, l'agrément entreprise solidaire, puis ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale), a permis de délimiter le champ des entreprises éligibles à ce type d'outil. Le terme de finance solidaire a sans doute depuis la loi de 2001 connu une notoriété qui a peut-être éclipsé le terme de capital patient dans le débat français. A ce titre, la récente transformation de l'association « finansol » en FAIR épouse assez bien une nouvelle domination sémantique appropriée par des nouveaux venus usant plus volontiers de la dénomination « impact ».

Plus récemment donc, la dynamique des « fonds à impact » est venue en effet venue interpellé cette logique de « capital patient » de deux façons. Le terme de « finance à impact » peut être considéré comme ambivalent dans la mesure où il fait cohabiter sous une même dénomination deux types d'acteurs : les uns sont proches de l'investissement dit « responsable » ou ESG, c'est-à-dire qu'ils essaient de maximiser au moins autant leur rendement que les effets sociaux de ces investissements ; les autres, renouvelant une approche explorée par la finance solidaire, privilégient la maximisation de l'impact sur le rendement financier (et sont donc plus enclins à apporter leurs concours à l'ESS). Notons néanmoins pour être complet que l'évaluation de l'impact, malgré les avancées dans le balisage de ces mesures autour du tryptique intentionnalité-additionnalité-mesurabilité (Finance for tomorrow, 2021) pose un défi épistémologique (Jany-Catrice, 2020). En la matière, la patience du capital en terme de rendement peut aller de pair avec une impatience en matière de « rendement social », à l'instar du

## L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

paradigme que peut induire le modèle du SROI (qui reproduit une forme de calcul d'actualisation survalorisant le retour à court terme) ou du mécanisme des contrats à impact social (CIS) qui prêtent le flanc à la critique d'écramage des projets en faveur de ceux aux résultats sociaux le plus rapidement atteignables.

Pour être complet en matière de recours au capital patient il convient de repérer que ces dernières années sont apparus des apporteurs de fonds dédiés au « changement d'échelle » des projets d'ESS. Ce modèle a une parenté avec le mode de financement des start-up (dans lequel les fonds de capital risque et d'amorçages technologiques patients sont de traditionnels investisseurs) dans la mesure où il partage avec lui l'absence de retour financier à court terme. Il s'en distingue fondamentalement par l'impossibilité d'enregistrer des gains en capital à travers l'augmentation de la valorisation des parts sociales pour les apporteurs de fonds. La recherche de résultats massifs sur le plan social à travers une trajectoire rapide, est un autre élément de parenté avec l'univers des start-up, certes selon une conception de la valeur assez différente car essentiellement extra-financière.

Enfin, une dernière forme de capital patient correspond au modèle du capitalisme familial dont bon nombre des réussites s'appuient sur la quasi absence d'extraction de valeur à court terme et le réinvestissement des excédents dans le développement des entreprises. Cette forme de priorité intrinsèque à l'autofinancement est partagée une bonne partie du financement de l'ESS dont les excédents doivent être affectés prioritairement à la pérennité et au développement du projet. Nous reviendrons sur cet enjeu car il esquisse une partie de la réponse à notre question première sur l'ESS comme mode de financement de l'économie en tant que tel.

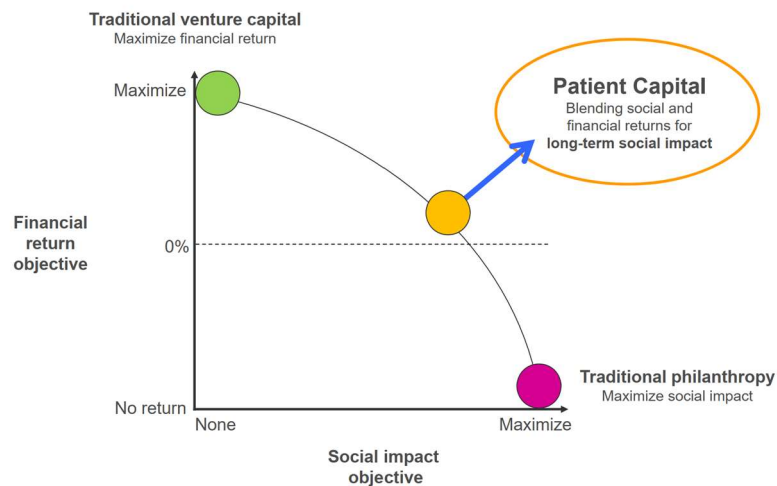
Avant d'explorer cette question, nous nous proposons d'illustrer notre hypothèse autour de trois grands acteurs du financement de l'économie sociale et solidaire. Nous nous inspirons pour ce faire du travail proposé par les Nations Unies à l'occasion d'un colloque sur le financement du développement dont les schémas suivants proposent une explication des continuités entre formes de capital selon leur

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

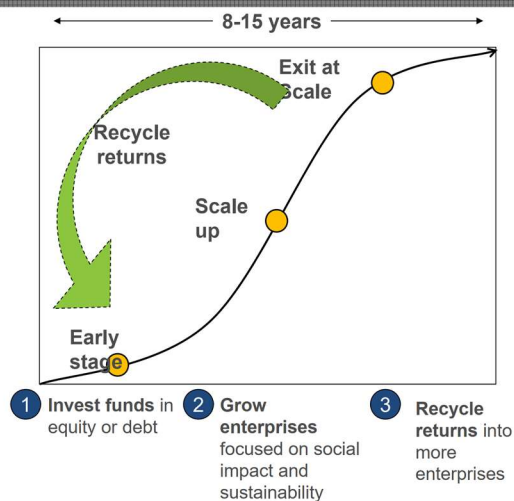
1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

degré de « patience » et leur capacité à créer une boucle vertueuse de réinvestissement (United Nations DESA, 2014).

## Patient Capital for long-term social impact



## Investing to alleviate poverty and recycling returns



# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

## 1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

Le modèle québécois revendique volontiers le terme de capital patient (Québec investissement, 2022 ; Dorion 2016). Il bénéficie d'une incontestable légitimité à le faire dans la mesure où le modèle des fiducies implique des apports en capital très long et des retours, sur une immobilisation de capital aussi illiquide, auquel aucun acteur classique de marché ne serait prêt à consentir. La Caisse des dépôts française est un acteur de fait du capital patient par ses modalités d'intervention à destination de l'ESS, même si ce constat est tempéré par le fait qu'elle mêle ce type d'intervention avec de l'apport de fonds exigeant des retours non négligeables dans le secteur conventionnel. Une récente étude réalisée par FAIR (2022) sur les fonds solidaires purs tend à confirmer l'appartenance à l'univers du capital patient de ces outils de placement. Elle apporte en effet la démonstration que ces derniers conjuguent apport sur le temps long, patience quant aux résultats sociaux et rendement des fonds investis (et par conséquent extraction de valeur du projet) modestes. Il est intéressant de noter d'ailleurs que ces fonds sont souvent portés par des acteurs associatifs (réseau France Active par exemple) et se distinguent par une relation d'engagement entre les destinataires des fonds et leur apporteurs marquée par une forme de relation de proximité forte et bienveillante. Incidemment, cette étude relève que ces opérations sont au fond peu risquées pour les apporteurs de fonds : les pertes en capital sont rares en raison du comportement prudent des destinataires des apports ; à cela s'ajoute une liquidité importante liée au grand nombre de projets financés assurant une rotation autorisant un retrait facile des sommes (cf UN DESA supra). Le financement bancaire ne semble pas en reste, ainsi que tendent à le démontrer les premières études d'utilisation par ses acteurs de l'épargne dédiée au financement de l'ESS via le Livret de développement solidaire.

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

## 1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

### L'ESS en tant que capital patient ?

A ce moment de notre réflexion, et partant du double constat que d'une part les acteurs les plus prompts à proposer du capital patient sont statutairement des entités du ressort de l'ESS (associations, fondations, coopératives bancaires) et que d'autre part elles en sont aussi de traditionnelles récipiendaires, nous proposons d'évaluer si le modèle du capital patient ne constitue pas également un cadre de compréhension de l'ESS en tant que mode propre du financement de ses propres activités et par extension de l'économie.

Pour ce faire, nous proposons de nous appuyer sur un trait distinctif de l'organisation de l'ESS, le principe de lucrativité limitée ou de non-lucratif. Celui induit en effet une affectation majoritaire des excédents de gestion en réserve ou en fonds propres de la structure. Dès lors, la destination des excédents de gestion des entités de l'ESS et de leur destination peut légitimement interroger au regard des caractéristiques du capital patient. Puisque leur vocation ne saurait être celle de rémunérer d'éventuels actionnaires, on peut ainsi en premier abord questionner leur assimilation à ce type bien particulier de finance que nous nous employons à capturer.

Pour tenter de tester cette hypothèse, une meilleure connaissance des modèles de l'ESS et des analyses de données seraient nécessaires (ESS France, 2017). Devant la rareté de ce type de travaux que l'on ne peut que déplorer, tentons d'examiner trois axes déjà permettant d'apporter des éléments de réponse.

Le premier est celui du partage de la valeur. Sur ce plan, les cadres d'analyse sont encore fragiles. Si la loi de 2014 reconnaît que la poursuite d'une utilité sociale doit pouvoir se constater sur la structure des charges et des produits d'une société commerciale de l'ESS, elle se garde bien sûr d'indiquer des ordres de grandeur et demeure silencieuse sur la façon dont le législateur a envisagé les arrangements et arbitrages que cela implique en termes d'arbitrage éventuels entre résultats sociaux et équilibre économique. Cette tension est pourtant de fait au cœur des décisions que sont amenées à prendre les

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

## 1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

gouvernances des organisations de l'ESS en termes de pilotage stratégique. En la matière, le débat reste peu éclairé et l'enjeu de la répartition de la valeur entre les différentes parties prenantes (bénéficiaires, salariés, gouvernances, habitants des territoires...) souffre sans doute d'une modélisation lacunaire. Des bases intéressantes ont pour autant d'ores et déjà été jetées dans quelques monographies.

Adrien Couret et Arnaud Lacan (2009) se sont par exemple employés à démontrer que la « rentabilité » économique moindre des assureurs mutualistes s'expliquait par un partage de la valeur délié de la rétribution d'actionnaires... conduisant à une gestion prudente traçable dans des mises en réserves plus importantes dédiées à la couverture des risques (et donc la solvabilité globale de l'entreprise). Sur le plan financier, un plus faible excédent peut se justifier dans une meilleure garantie apportée aux assurés-sociétaires. L'explication théorique qu'ils mobilisent s'appuie sur la cohérence de stratégies patientes et coopératives dans le cadre d'un dilemme du prisonnier à horizon incertain. Le rapport à la patience que l'on exige du capital apparaît ici assez clair et s'inscrit sans doute dans une logique de prévoyance aisément assez compréhensible dans une modèle assurantiel.

Si le partage de la valeur dans l'ESS peut avoir une influence sur la génération-même d'excédents, notre investigation doit également aborder la question de ce qui peut être fait des excédents en matière de réinvestissement. Valiorgue et alii (2022) tendent à démontrer que cette logique de patience et de pérennité caractérise également les coopératives agricoles dont ils ont pu analyser les stratégies de diversification. Si certaines emploient leurs excédents à une diversification guidée par une logique où la rentabilité financière est le cadre principal, la majorité des stratégies employées sont volontiers consacrées à la recherche de synergies sur le temps long ou à la conquête de nouveaux marchés en y propageant une approche coopérative.

Plus globalement, la taille atteinte par certains acteurs de l'économie sociale doit interroger quant à leur appartenance à une forme « d'industrie financière » telle que définie par Auvray et alii (2022).

## L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

Ces trois fonctions sont la capacité à appairer les destinataires et des apporteurs de ressources agissant selon des temporalités différentes, à organiser la collecte de ressources de telle sorte d'atteindre une taille critique facilitant cette interface (*pooling*), et enfin la mise en circulation de ces ressources via les systèmes de paiement.

Est-ce le caractère majoritairement « indistribuable » ou « acapitalistique » de certaines organisations les met en position favorable pour assumer une fonction de « collecte », d'autant plus génératrice de confiance que sa gouvernance dispose d'une certaine latitude pour s'écarter, comme le capital patient, du « Market-based banking » qui tend à aligner les principes de fonctionnement des banques sur celui des marchés boursiers ? Cela mériterait d'être investigué. Notons également que sur les premières et troisième fonctions certaines banques coopératives et mutuelles ont de longue date construit leur développement sur la possibilité d'offrir accès à ces fonctions à des publics considérés comme non « rentables » selon les critères d'autres acteurs d'abord préoccupés de sélectionner les clients les plus rentables à court terme. Elles ont même pour nombre d'entre elles constituées la raison d'agir de celles et ceux qui les ont fondées.

Si les règles de fonctionnement de l'ESS paraissent la prédisposer à être pour certaines de ses formes un « véhicule » de capital patient de fait, quelle implication cela peut-il avoir pour les sociétaires ? En effet, si ceux, au titre de leur double-qualité de « décideur-bénéficiaire » renoncent de fait à une appropriation individuelle des excédents de gestion (mis à part quelques ristournes) et admettent leur définitif « versement au pot commun », ne doivent-ils pas être considérés comme des « investisseurs patients » misant sur les effets d'apprentissage et la durabilité de l'organisation à laquelle ils souscrivent de manière préférentielle à l'optimisation à court-terme des sommes apportées ? Cela représenterait une forme d'engagement notable dans l'importance accordée à la pérennité d'une organisation. De manière assez cohérente, on pourrait chercher à déplier cette question en s'appuyant sur la responsabilité territoriale particulière de l'organisation de l'ESS (le capital patient de l'ESS est-il un capital plus aisément territorialisé ou territorialisable ?) ou la raison pratique de la mise en commun d'une épargne en vue de constitution d'un capital immatériel dont la dimension structurellement

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

## 1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

réputationnelle et organisationnelle ne peut nous échapper ici (le capital patient soude-t-il des communautés humaines au point de les sécuriser économiquement ?) : ces investigations permettraient probablement de mieux cerner cette forme de capital dans l'ESS et les logiques réciprocitaires et collectives qui le guident.

Ces questions méritent à notre sens d'être approfondies de manière paradigmatique pour plusieurs raisons qui formeront le corps de la conclusion de cette communication. Nous insisterons pour ce faire sur les dimensions politiques et systémiques que peuvent impliquer les pratiques de financement de l'ESS et de leur imbrication dans les principes de gestion de ses modèles.

### **Conclusion : les transitions, espaces de redéfinition et de mise en tension des horizons d'attente**

Les transitions qui sont devant nous impliquent de l'innovation. Dès lors, toute solution nécessitera une part de risque dont il faudra assurer le financement. La notion de capital patient offre une modélisation intéressante du type de capital susceptible d'être mobilisable à la réussite de ces transitions, dans la mesure où il a fait la preuve de son utilité pour concrétiser des « missions » dont la valeur est avant tout sociale. Elle ouvre la perspective d'une conception du temps du financement des projets économiques dépassant l'une de ses principales « défaillance de marché » : l'horizon court-termiste de la finance de marché critiquée y compris de certains de ses plus éminents acteurs (Carney, 2015). Il est probant ici de mentionner que les travaux de Mariana Mazzucato insistent sur le caractère systémique que cette approche peut jouer, notamment en matière de projection dans un temps long de l'innovation et de son déploiement. Au surplus, l'institut Godin, dans une récente publication, a montré combien l'approche itérative en « cercles de futurité » permettait de valoriser dans une approche non-linéaire les effets d'apprentissage. Dès lors, la synchronisation du hiatus temporel entre urgence des réponses à apporter et temporalité de réalisation des projets peut être saisie et pilotée. Un capital patient et donc sobre dans son exigence de rendement et moins étrié dans la perception

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

de la valeur qu'il recherche semble adapté à cette démarche. Il est déjà un cadre de financement de l'ESS et sans doute un passage obligé de son futur développement.

Etendu à ce que nous pourrions appeler le capital patient de l'ESS (à savoir les réserves de ses entreprises et organisations), il peut apporter deux contributions décisives aux succès des transitions. Par son impartageabilité, il constitue un obstacle à la capture par la rente de grandes innovations développées grâce à des ressources publiques dont les GAFAM constituent le parfait contre-exemple. Par sa gouvernance particulière, organisée selon le principe une personne égale une voix, il peut concrétiser dans l'orientation des investissements une forme de planification démocratique exemplaire de celle recherchée par les pouvoirs publics, à tout le moins être le support d'une meilleure implication du plus grand nombre. En tant qu'objet de délibération, il peut être un outil de consentement et d'adhésion, ressorts collectifs que tout grand projet durable doit activer. Si à l'issue de cette étude nous pouvons espérer mieux connaître le concept de capital patient et la place qu'il peut prendre dans et à travers l'ESS, sans doute pouvons-nous envisager ce qu'on peut attendre de lui dans le cadre des transitions à organiser.

# L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

## 1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

### Bibliographie :

Auvray, T., Bédu, N., Granier, C. & Rigot, S. (2022). *L'industrie de la finance*. La Découverte.

AVISE, 2022, *Mesure d'impact, pour un regard critique*

Commission Européenne (2013), *Le financement de long terme de l'économie européenne*  
Livre vert

Commission Européenne (2016) Communication de la Commission relative à la notion d'«aide d'État» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Carney, M. (2015). Breaking the tragedy of the horizon—climate change and financial stability. *Speech given at Lloyd's of London*, 29, 220-230.

Couret, A. & Lacan, A. (2009). La valeur ajoutée du modèle mutualiste : origines et mise en perspective à travers les exemples de la Macif et de la Maif. *RECMA*, 312, 35-54.

<https://doi.org/10.7202/1020935ar>

Deeg, R., & Hardie, I. (2016). What is patient capital and who supplies it?. *Socio-Economic Review*, 14(4), 627-645.

Dorion, C. (2016). *Le financement de l'Économie Sociale au Québec*. CIRIEC-Université de Liège

Draperi, J. F. (2021). *Le fait associatif dans l'Occident médiéval. De l'émergence des communs à la suprématie des marchés*. Le bord de l'eau

ESS France,( 2017), « *Le financement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire* », Rapport de la commission présidée par Frédéric Tiberghien.

FAIR, (2021), « *Zoom 2021 sur la finance solidaire* ».

FAIR,( 2022), *Etude, les fonds purs solidaires*

Finance for Tomorrow., 2021, *Définition de la finance à impact*

Institut Godin, 2021, *Les cercles de la futurité, les projets innovants méritent des méthodes d'évaluation innovante*

Investissement Québec. (2022), *La capitalisation des entreprises de l'économie sociale*

## L'ESS, ACTRICE DES TRANSITIONS ?

1, 2, 3 JUIN 2022 À BORDEAUX

Jany-Catrice, F. (2020). *Une économie politique des mesures d'impact social* (No. 2014). CIRIEC-Université de Liège.

Lazonick, W., & Mazzucato, M. (2013). The risk-reward nexus in the innovation-inequality relationship: who takes the risks? Who gets the rewards?. *Industrial and Corporate Change*, 22(4), 1093-1128.

Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Mazzucato, M. (2013) *The Entrepreneurial State: Debunking the Public Vs. Private Myth in Risk and Innovation*. London: Anthem Press

Mazzucato, M. (2018). *The value of everything: Making and taking in the global economy*. Hachette UK.

Mazzucato, M. (2021). *Mission economy: A moonshot guide to changing capitalism*. Penguin UK.

Mazzucato, M., & MacFarlane, L. (2019). Patient finance for innovation-driven growth. *IIPP Policy Brief*.

Rasolonoromalaza, K. (2018). *Recherche sur le droit du financement des entreprises sociales et solidaires* (Thèse de doctorat, Aix-Marseille).

United Nations Department of economic and social affairs, (2014), *Private and blended finance*, Preparatory Process for the Third International Conference on Financing for Development, 13 nov 2014, session informal summary by the secretariat

Valiorgue, B., Bourlier-Bargues, É. & Hollandts, X. (2022). Quelles ressources et compétences pour réussir la stratégie de diversification d'une coopérative agricole ?. *RECMA*, 363, 84-97.